

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 avril 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 27 avril 2000, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de Yougoslavie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le 19 avril 2000, les Serbes de Kosovo Polje, au Kosovo-Metohija, la province autonome de la République yougoslave de Serbie, ont répondu par la négative aux représentants de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) qui, la veille, les avait invités à participer aux structures administratives mixtes intérimaires. Ils ont déclaré qu'ils n'accepteraient cette invitation qu'à la condition que la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la MINUK mettent fin au chaos et à l'anarchie qui régnaient dans la région et rétablissent des conditions de vie normales.

Dans la lettre adressée à la MINUK et à la KFOR, les Serbes écrivent que 11 de leurs compatriotes ont été tués dans leur municipalité depuis l'arrivée de la présence internationale, sept enlevés et beaucoup d'autres blessés, et que nombreux sont ceux qui subissent des pressions au quotidien. Rien qu'à Kosovo Polje, plus de 100 maisons serbes ont été pillées et incendiées et 150 appartements illégalement occupés par des Albanais de souche. Ces neuf derniers mois, 6 000 Serbes et 4 000 Roms ont été chassés de Kosovo Polje et des environs, alors même que les villages de Dobri Dub, Velika Slatina, Ariljaca, Gornje i Donje Dobrevo, Vragoloja et Nakarade étaient soumis au nettoyage ethnique et que les biens de leurs habitants serbes étaient pillés, incendiés ou détruits par d'autres moyens. L'église orthodoxe du village de Pomazatin a été endommagée par des charges de dynamite. Quatre mille Serbes ont été licenciés par diverses entreprises de Kosovo Polje qui, avant l'arrivée de la KFOR et de la MINUK, employaient à la fois des Serbes et des Albanais, et quelque 2 500 élèves serbes ne fréquentent plus les écoles locales.

Soulignant que, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité en date du 10 juin 1999, la KFOR et la MINUK ont pour mandat de rétablir la paix et l'ordre public, ainsi que des normes de comportement civilisé, mais qu'à la place, elles donnent leur caution à la destruction de tout ce qui est serbe; les Serbes écrivent qu'ils subissent une albanisation sans précédent et que l'on a commencé à changer les noms des écoles, des rues, des quartiers et des institutions. Ils disent que dans ces conditions, ils ne peuvent pas accepter l'invitation qui leur a été faite de coopérer et de participer aux structures administratives mixtes intérimaires et qu'ils ne pourront pas changer de position tant que le chaos, le désordre et l'anarchie régneront à Kosovo Polje. Ils ajoutent qu'au lieu de s'attaquer aux problèmes vitaux de la population serbe et d'assurer sa liberté, sa sécurité, sa sûreté et sa survie, le

Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef de la MINUK fait des pieds et des mains pour justifier ces crimes devant le monde entier, en les présentant comme des actes de vengeance, des accès de revanchisme et des représailles et en invoquant – quel humanisme – la loi primitive « oeil pour oeil, dent pour dent ». Les Serbes prétendent que les procédures d'inscription et les élections organisées par la présence internationale au Kosovo-Metohija visent à légaliser la situation existante, c'est-à-dire le nettoyage ethnique et le génocide du peuple serbe sous les auspices de la communauté internationale. Répondant à la demande qu'Ibrahim Rugova, chef de la Ligue démocratique du Kosovo, a faite à la communauté internationale d'accorder l'indépendance à cette province serbe, les Serbes écrivent que tant qu'un accord historique n'aura pas été conclu entre les peuples serbe et albanais, il n'y aura pas non plus d'avenir ni de perspectives pour le peuple albanais. Les Serbes concluent leur lettre en disant que les représentants de la communauté internationale ne peuvent gagner la confiance du peuple serbe qu'en appliquant énergiquement les décisions prises et en créant un climat véritablement favorable à la multiethnicité et qu'il est temps que la communauté internationale s'attaque aux problèmes de la population serbe, mette fin à son expulsion et crée les conditions permettant le retour en grand nombre des Serbes expulsés. C'est alors seulement que la communauté internationale pourra demander aux Serbes de participer aux structures administratives mixtes intérimaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Vladislav **Jovanović**

---